

# Lettre agricole de la Baie de la Forêt - Concarneau

Lettre #6 - mai 2021

## Groupe de travail PSE du 9 mars 2021

+ d'informations dans la prochaine lettre agricole dédiée à ce sujet.

L'étude d'un nouveau dispositif d'aide directe aux agriculteurs, appelé Paiement pour Services Environnementaux (PSE), vient de s'achever au 31 mars 2021. Cette candidature doit maintenant être sélectionnée parmi les 48 concurrentes du bassin Loire-Bretagne. Cette sélection par l'Agence de l'Eau permettra l'expérimentation du dispositif pour 20 exploitations situées sur les sous-bassins du Lesnevard amont et du Moros amont. Une enveloppe d'aide d'environ 800 000 euros sur 5 ans sera alors attribuée. La décision est attendue mi-mai. À l'issue de notre sélection, nous organiserons des réunions d'information.



**VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS? CONTACTEZ:** Aurélie PROT  
aurelie.prot@cca.bzh - coordinatrice agricole du Plan de Lutte contre les algues vertes.

## Les inscriptions aux chantiers collectifs de semis de couvert

Les ETA et CUMA sont financées pour implanter des semis sur les parcelles du périmètre du Plan de Lutte contre les Algues Vertes. Quels semis entrent dans le dispositif ?

### LE SEMIS SOUS MAÏS

Il se fait après l'implantation du maïs, il peut s'agir de RGI, de trèfle incarnat ou d'autres cultures. Le couvert ainsi semé se développe parallèlement au maïs sans entrer en compétition avec lui, ainsi, lors de la récolte, une prairie est en cours d'implantation et peut déjà être pâturée.

### LE SEMIS DE COUVERT

Ce semis est précoce, il faut le semer après les céréales, les cultures d'été, les pommes de terres ou les légumes. Selon la culture en place, la fenêtre d'implantation ainsi que la date limite sont variables :



Culture en place	Fenêtre d'implantation après la récolte	Date limite d'implantation
Orge d'hiver	Entre 2 et 15 jours	7 août
Autre ou culture d'été	Entre 2 et 15 jours	22 août
Pommes de terre ou légumes récoltés après le 10 septembre	Entre 2 et 15 jours	10 octobre

### À NOTER: LA SEMENCE RESTE À LA CHARGE DE L'AGRICULTEUR.

Le financement de ces prestations est un bon levier pour tester des techniques qui font leurs preuves en terme de rétention d'azote lessivable sans pénaliser le fonctionnement économique des exploitations !

### CONTACT AVANT LE 15 MAI !

**ETA Etes** - Tél. 02 98 59 45 96  
**ETA Flatres** - Tél. 02 98 97 11 60  
**ETA Gouiffes** - Tél. 02 98 59 24 44

**ETA Le Gall** - Tél. 02 98 59 22 23  
**ETA Le Treff** - Tél. 02 98 97 23 34  
**ETA Rocuet** - Tél. 02 98 97 62 81  
**CUMA Plateau** - Tel. 06 88 25 99 31

## Aides aux investissements spéciales Baies algues vertes

Les aides à investissements spéciales BVAV sont ouvertes **jusqu'au 10 septembre 2021**. Ces investissements permettent d'accélérer les changements de systèmes et de pratiques en favorisant une évolution durable des exploitations.

### LES INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES

- Les bâtiments de séchage de foin en grange, les boviducs, les passerelles et les chemins d'accès au pâturage qui s'inscrivent dans l'augmentation des surfaces en herbe et du pâturage.
- Le remplacement de places de porcs sur caillebotis par des places sur litière (paille).

### FINANCEMENT (TAUX AIDE FIXÉ À 40%)

- Le **montant minimum** des dépenses éligibles est fixé à 20 000 € sauf pour les passerelles et les chemins d'accès pour lesquels ce montant est fixé à 6 000 €.
- Le **montant maximum** des dépenses est :
  - Exploitant individuel ou société autre que GAE: 200 000 € HT
  - GAEC à 2 associés: 250 000 € HT
  - GAEC à 3 associés et plus: 300 000 € HT

**Vous trouverez des informations sur les matériels éligibles et sur les modalités de dépôt de dossier sur le site de la DRAAF: [draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Appel-a-projets](http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Appel-a-projets).**

**Contact chez DDTM29:** Françoise Franck: [francoise.franck@agriculture.gouv.fr](mailto:francoise.franck@agriculture.gouv.fr)



## Animation collective: gestion de l'herbe

Nouvelle saison pour cette animation qui accueille 2 nouveaux agriculteurs. Des rendez-vous inédits sont prévus pour parler, réfléchir et améliorer sa gestion du pâturage.

Des thématiques variées tout au long de l'année qui permettent de mettre en discussion les choix et stratégies d'un pâturage performant. Dans un groupe de 10 personnes et selon l'avancement de la saison, vous améliorez votre gestion de l'herbe, le temps du pâturage et en autonomie alimentaire. Ces animations se déroulent en ferme chez les membres du groupe. Avant l'été, la visite d'une ferme en Finistère sud favorise les échanges sur la stratégie à mettre en place pour l'été.

**Si vous êtes intéressés pour rejoindre le groupe, il est encore temps de s'inscrire.**

**Contact :** Agathe Moysan - Pâturesens - [agathe@paturesens.com](mailto:agathe@paturesens.com)



# Filière bio lait: Acteurs économiques à la table ronde des agriculteurs

**C'est en toute transparence que les acteurs économiques de la filière lait bio ont répondu aux nombreuses questions des 46 participants, seuls 2 producteurs de lait du territoire étaient présents.**

Le 16 février 2021, l'Hôtel d'Agglomération de CCA a accueilli la table ronde animée par le GAB dans le cadre des animations collectives du Plan de Lutte contre les Algues Vertes. L'objectif était de faire un état des lieux de la filière et d'échanger sur les perspectives de développement en général et sur notre territoire.

Lors de cette rencontre, il a été rappelé que le marché du lait bio est une filière qui se développe par palier. La variation des appels du marché, les évolutions des accompagnements politiques, la dynamique des filières conventionnelles, les évolutions réglementaires, participent vivement à cette tendance.

Actuellement, la dynamique du marché du lait bio est dans une phase ralentie. Les laiteries s'activent pour améliorer cette dynamique en absorbant les volumes et elles travaillent avec les transformateurs à consolider leurs débouchés actuels. Avec cette régulation, les laiteries entendent maintenir le prix payé aux producteurs bio. Pour les producteurs de lait, c'est le bon moment pour se renseigner, être conseillé ou se lancer vers une conversion bio. Pourquoi? Pour être présent lorsque la demande redémarrera.

**Plus d'informations avec l'article complet sur le site du SAGE: [sage-sud-cornouaille.fr](http://sage-sud-cornouaille.fr)**

**Contact:** Élodie Boudeele - Groupement des agriculteurs BIO du Finistère - [e.boudeele@agrobio-bretagne.org](mailto:e.boudeele@agrobio-bretagne.org)

Table Ronde à l'Hôtel d'Agglomération de CCA avec présence des acteurs économiques et des producteurs en visioconférence ou présentiel.



## MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES CLIMATIQUES

En 2021, il est possible de prolonger ou de contractualiser de nouvelles MAEC si vous êtes:

- Primo-demandeurs n'ayant jamais bénéficiés d'une MAEC.
- Demandeurs sur des éléments ayant bénéficiés d'une MAEC dont les engagements sont échus.
- Demandeurs ayant bénéficiés d'une MAEC échue et souhaitant s'engager sur de nouveaux éléments.

**MAEC ouvertes pour 1 an:** API, AR01, HA01 et 02, HE01 et 02, MAB, PRM, SPM1-2-3.

**MAEC ouvertes pour 5 ans:** CAB, GC04, SPEI-2-3 (ruminants), SPE9 (monogastriques).

INFOS +  
DÉTAILLÉES  
À VENIR

Aurélien PROT, coordinatrice agricole / Mélanie BRANELLEC, animatrice du SAGE Sud Cornouaille / [www.sage-sud-cornouaille.fr](http://www.sage-sud-cornouaille.fr)  
Concarneau Cornouaille Agglomération - 1, rue Victor Schoelcher 29186 Concarneau - Tél. 02 30 97 06 69

Avec le soutien financier



Retrouvez l'historique des fiches agricoles

sur le site internet du SAGE - rubrique documentations : [www.sage-sud-cornouaille.fr/documentations/lettre-dinformation/](http://www.sage-sud-cornouaille.fr/documentations/lettre-dinformation/)